

CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY

SEANCE DU 25 MARS 2013

COMPTE-RENDU

Présidence : Madame Evelyne BERNARD, Maire de VAGNEY

Présents : tous les conseillers étaient présents sauf :

- Monsieur Pascal LE NEVE (pouvoir à Madame Evelyne BERNARD)
- Monsieur Philippe CLAUDE (pouvoir à Monsieur Michel DIDIER)
- Madame Joëlle KIENTZY (pouvoir à Monsieur Claude DIDIER-LAURENT)
- Madame Nathalie ADAM-VIRY
- Madame Christine PIERRE (pouvoir à Madame Danièle PERRIN)
- Madame Céline MATHIEU
- Monsieur Jean-Pierre BARABAN (pouvoir à Madame Béatrice GIGANT)
- Monsieur Jean-Yves ORIVEL (pouvoir à Madame Bénédicte DAVID)
- Madame Véronique GIRAUD (pouvoir à Monsieur Denis ANDRE)
- Monsieur Pascal SINIGAGLIA (pouvoir à Madame Jocelyne VALENTIN)

Secrétaire de séance : Madame Béatrice GIGANT

1 - Examen du compte-rendu de la séance précédente :

En l'absence de commentaire, celui-ci est adopté.

2 - Compte-rendu de la délégation consentie par le Conseil Municipal à la Maire :

2-1 - Marchés publics :

Marché de travaux de réhabilitation de la salle de polyactivités : Madame la Maire indique qu'à l'issue des travaux de la commission d'ouverture des plis, elle a émis seize déclarations d'intention de conclure :

- Lot 1 – démolition : entreprise BCT (54385 MARONCOURT EN WOEVRE) pour 14250 €
- Lot 2 – terrassement, VRD : entreprise TRAPDID BIGONI (88200 SAINT NABORD) pour 156000 €
- Lot 3 – Gros œuvre : entreprise DELAITRE (88120 LE SYNDICAT) pour 346882,86 €
- Lot 4 – étanchéité couverture : entreprise HARDY (25400 AUDINCOURT) pour 78000 €
- Lot 5 – Menuiserie extérieure aluminium : entreprise CVI (SAULXURES SUR MOSELOTTE) pour 26270 €, option non retenue.
- Lot 6 – plâtrerie peinture : entreprise LES PEINTURES REUNIES (88150 IGNEY) pour 56310,08 €
- Lot 7 – menuiserie intérieure : Entreprise VAXELAIRE (88250 LA BRESSE) pour 85391 €
- Lot 8 – parquet : Entreprise VAXELAIRE (88250 LA BRESSE) pour 46068 € (base) option retenue pour 13050 €
- Lot 9 – carrelage, faïence murale : entreprise MILLER (88110 RAON L'ETAPE) pour 13532,25 €
- Lot 10 – revêtement de sol résine : entreprise TENNIS ET SOL (51350 CORMONTREUIL) pour 9386,90 €
- Lot 11 – serrurerie, métallerie : entreprise LALEVEE (88400 XONRUPT-LONGEMER) pour 35844,50 € (base) option retenue pour 43010 €
- Lot 12 – installation de chauffage, ventilation, sanitaire : entreprise XOLIN (88120 SAINT-AME) pour 77603,55 €
- Lot 13 – installation électrique : entreprise MANGEL (88360 FERDRUPT) pour 40997,08 €
- Lot 14 – échafaudage : entreprise ALLROUND (57690 CREHANGE) pour 16920 €
- Lot 15 – nettoyage : entreprise PMS (70800 MAGNONCOURT) pour 3000 €
- Lot 16 – espaces verts : entreprise ISS ESPACES VERTS (88200 REMIREMONT) pour 21664,97 €

Madame la Maire précise qu'il s'agit de prix hors taxes.

2-2 - Déclarations d'intention d'aliéner :

Madame la Maire indique qu'elle n'a pas fait usage du droit de préemption urbain communal dans les 4 transactions intervenues depuis le dernier conseil (Ruelle de l'Allieu, 13 Rue du Général de Gaulle, le Champ du Mur, 12 Rue des Angles)

3 – compte administratif 2012 – budget général

Madame la Maire présente en détail les réalisations 2012 tant en fonctionnement qu'en investissement et répond aux questions. Le Conseil Municipal, après délibération, et hors la présence

de la Maire, vote à l'unanimité le compte administratif 2012 du budget général qui se présente ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement de l'exercice : 2 762 621,43 €

Recettes de fonctionnement de l'exercice : 3 377 078,13 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice : 614 456,70 €

Report de l'exercice N-1 : 53 373,99 €

Résultat de fonctionnement consolidé de l'exercice : 667 830,69 €

Dépenses d'investissement de l'exercice : 943 636,80 €

Recettes d'investissement de l'exercice : 1 846 879,75 €

Résultat d'investissement de l'exercice : 903 242,95 €

Report de l'exercice N-1 : 6518,18 €

Résultat d'investissement consolidé de l'exercice : 909 761,13 €

Il est précisé que la procuration dont Madame la Maire est destinataire, est invalide pour ce vote.

4 – Affectation du résultat 2012 – budget général

Le Conseil Municipal, prenant en considération le résultat de fonctionnement 2012, affecte celui-ci ainsi qu'il suit :

C/1068 : 431 700,29 €

C/002 : 236 130,40 €

5 – Compte de gestion 2012 : budget général

Le Conseil Municipal, entendu la trésorière municipale qui atteste que les résultats du compte établi par ses soins correspondent à ceux du compte administratif, vote à l'unanimité le compte de gestion 2012.

6 – Budget 2013 – budget général

Madame la Maire présente les travaux de la commission des finances et détaille le programme d'investissement qu'elle propose de retenir pour l'année 2013. Elle précise que ce budget est construit sur la base des dotations notifiées par l'Etat et sur un postulat de non-variation des taux d'imposition. Elle répond aux questions des conseillers sur le programme de la Rue Robert-Claudet et informe sur la tenue d'une réunion publique le 12 avril 2013. Elle explique également pourquoi elle n'a pas retenu certains programmes étudiés lors des orientations budgétaires, notamment celui de la réfection du pont du Moulin Tremblant. Le conseil municipal, après délibération, adopte le budget 2013 qui se décompose ainsi qu'il suit :

Fonctionnement : équilibre à 3 439 332,58 €

Investissement : équilibre à 2 958 495,94 €

Résultat du vote : inscrits : 27, votants : 25, contre : 0, abstentions : 6, pour : 19

7 – Vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal suit les propositions de Madame la Maire de ne pas apporter de variation aux taux d'imposition qui demeurent fixés à :

Taxe d'habitation : 18,26 %

Taxe sur le foncier bâti : 12,72 %

Taxe sur le foncier non bâti : 27,42 %

Contribution foncière des entreprises : 17,67 %

Pour un produit attendu de 1 254 293 €, sur lesquels l'Etat ponctionne 282 451 € destinés à alimenter le fonds de compensation de la fiscalité locale destiné aux communes en perte de recettes fiscales à la suite de la réforme.

Résultat du vote :

Inscrits : 27, votants : 25, contre : 2, abstentions : 0, pour : 23

Dans son explication de vote, Monsieur Denis ANDRE explique que son mandataire et lui-même estiment qu'une augmentation des impôts régulière des impôts, au moins à la hauteur du coût de la vie, serait plus judicieuse.

8 – Participations syndicales :

Le Conseil Municipal vote les participations syndicales non fiscalisées qui se décomposent ainsi qu'il suit :

Commission des biens indivis de VAGNEY : 43408,14 €

Commission des biens indivis de SAPOIS : 5000 €

Syndicat scolaire : 56722,06 €

Syndicat mixte de la voie verte : 10500,41 €

SIVUIS : 8598,29 €

Syndicat mixte pour l'informatisation : 1500 €

La participation au SIVUG de la Piscine de la Moselotte, d'un montant de 104 984,56 €, demeure, comme les années précédentes, fiscalisée.

Il est précisé également que le Syndicat pour une meilleure réception de la télévision reverse un montant de 1049 € cette année.

9 – compte administratif 2012 – service des eaux

Madame la Maire présente les résultats de la gestion 2012 du service des eaux. Après avoir entendu les explications de la Maire et délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2012 qui se décompose ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement de l'exercice : 196 341,19 €

Recettes de fonctionnement de l'exercice : 247 999,85 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice : 54658,66 €

Report de l'exercice N-1 : 12 137,53 €

Résultat de fonctionnement consolidé de l'exercice : 63 796,19 €

Dépenses d'investissement de l'exercice : 124 854,66 €

Recettes d'investissement de l'exercice : 76 711,54 €

Résultat d'investissement de l'exercice : -48 143,12 €

Report de l'exercice N-1 : 42 139,02 €

Résultat d'investissement consolidé de l'exercice : - 6004,10 €

Madame la Maire étant sortie pour ce vote, Il est précisé que la procuration dont elle est destinataire est invalide pour ce vote.

10 – affectation du résultat 2012 – service des eaux

Le Conseil Municipal, prenant en considération le résultat de fonctionnement 2012 du service des eaux, affecte celui-ci ainsi qu'il suit :

C/ 1068 : 25389,52 €

C/002 : 38 406,67 €

11 – compte de gestion 2012 – service des eaux

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la trésorière municipale qui atteste que ses résultats sont conformes à ceux du compte administratif, vote le compte de gestion 2012 du service des eaux.

12 – budget 2013 – service des eaux

Madame la Maire présente le projet de budget 2013 et détaille les programmes d'investissement qu'elle propose de retenir cette année. Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget 2013 qui se décompose ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement : équilibre à 290 840,34 €

Section d'investissement : équilibre à 142 411,42 €

13 – compte administratif 2012 – budget de l'assainissement

Madame la Maire présente les résultats du compte administratif 2012 du budget de l'assainissement et répond aux questions des conseillers. Après délibération, et hors la présence de la Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2012 du service de l'assainissement qui se décompose ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement de l'exercice : 188 162,16 €

Recettes de fonctionnement de l'exercice : 213 334,29 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice : 25 172,13 €

Report de l'exercice N-1 : - 27 129,89 €

Résultat de fonctionnement consolidé de l'exercice : - 1957,76 €

Dépenses d'investissement de l'exercice : 127 744,08 €

Recettes d'investissement de l'exercice : 99 238,90 €

Résultat d'investissement de l'exercice : -28 505,18 €

Report de l'exercice N-1 : 204 537,15 €

Résultat d'investissement consolidé de l'exercice : 176 031,97 €

14 – affectation du résultat 2012 – service de l'assainissement

Le Conseil Municipal, prenant en considération le résultat déficitaire de fonctionnement 2012 du service de l'assainissement porte celui-ci au C/002 (résultat de fonctionnement déficitaire reporté)

15 – compte de gestion 2012 – service de l'assainissement

Le Conseil Municipal, entendu la trésorière municipal qui atteste que ses résultats sont conformes à ceux du compte administratif 2012, vote à l'unanimité le compte de gestion 2012.

16 – Budget 2013 – service de l’assainissement

Madame la Maire présente le projet de budget 2013 du service de l’assainissement et détaille le programme d’investissement qu’elle propose de retenir. Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l’unanimité le budget 2013 du service de l’assainissement qui se décompose ainsi qu’il suit :

Section de fonctionnement : équilibre à 292 464,28 €

Section d’investissement : équilibre à 385 741,30 €

17 – compte administratif 2012 – service de la chaufferie

Madame la Maire présente les résultats 2012 du service de la chaufferie. Ils sont en nette amélioration par rapport aux années précédentes. Après délibération, le conseil municipal vote à l’unanimité ce compte qui se décompose ainsi qu’il suit :

Dépenses de fonctionnement de l’exercice : 173 073,80 €

Recettes de fonctionnement de l’exercice : 231 903,47 €

Résultat de fonctionnement de l’exercice : 58 829,67 €

Report de l’exercice N-1 : - 30 259,99 €

Résultat de fonctionnement consolidé de l’exercice : 28 569,68 €

Dépenses d’investissement de l’exercice : 27 642,51 €

Recettes de fonctionnement de l’exercice : 22 213,28 €

Résultat d’investissement de l’exercice : - 5429,23 €

Report de l’exercice N-1 : 3897,75 €

Résultat d’investissement consolidé de l’exercice : - 1531,48 €

Madame la Maire ne participant pas au vote, la procuration du mandataire n’est pas valable pour ce scrutin.

18 – Affectation du résultat 2012 – service de la chaufferie

Le conseil municipal prend en considération les résultats du compte administratif 2012 et affecte le résultat de fonctionnement ainsi qu’il suit :

C/1068 : 2519,23 €

C/002 : 26050,45 €

19 – compte de gestion 2012 – service de la chaufferie

Le Conseil Municipal, entendu la Trésorière Municipale qui atteste que ses résultats sont conformes à ceux du compte administratif, vote le compte de gestion 2012 du service de la chaufferie

20 – budget 2013 – service de la chaufferie

Madame la Maire présente le projet de budget de la chaufferie. Elle explique que le volume budgétaire du service est inférieur à celui de 2012 du fait des effets conjugués suivants : absence de déficit de fonctionnement et conclusion d'un nouveau contrat de prestation de service qui permettent de maintenir un coût de fonctionnement réduit. Par ailleurs, le déficit d'investissement est faible, de même que les restes à réaliser 2012, de sorte que le besoin de financement de la section d'investissement est réduit. Le résultat 2012 permet par ailleurs de prévoir le remboursement de l'avance faite en 2011 par la Commune de VAGNEY, d'un montant de 30000 €. Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité ce budget qui se décompose ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement : équilibre à 196 673,45 €

Section d'investissement : équilibre à 32 814,21 €

21 – compte administratif 2012 – service de la forêt

Monsieur l'Adjoint aux forêts présente le compte administratif 2012 du service de la forêt, qui présente la particularité de comporter beaucoup de restes à réaliser, l'Office National des Forêts, gestionnaire, ayant concentré ses efforts sur le traitement des chablis issus de l'évènement climatique du 30 juin 2012. Après avoir entendu toutes les explications, et délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2012 qui se décompose ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement de l'exercice : 261 609,71 €

Recettes de fonctionnement de l'exercice : 208 097,77 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice : - 53511,94 €

Report de l'exercice N-1 : 64 138,68 €

Résultat de fonctionnement consolidé de l'exercice : 10 626,74 €

Dépenses d'investissement de l'exercice : 1020,00 €

Recettes d'investissement de l'exercice : 32 165,00 €

Résultat d'investissement de l'exercice : 31 145,00 €

Report de l'exercice N-1 : - 11649,10 €

Résultat d'investissement consolidé de l'exercice : 19 495,90 €

22 – affectation des résultats 2012 – service de la forêt

Le Conseil Municipal, prenant en considération les résultats du compte administratif et les restes à réaliser, affecte le résultat de fonctionnement 2012 ainsi qu'il suit :

C/1068 : 4672,00 €

C/002 : 5954,74 €

23 – compte de gestion 2012 – service de la forêt

Le Conseil Municipal, entendu la Trésorière Municipal qui atteste de la concordance de ses résultats avec ceux du compte administratif 2012, vote le compte de gestion 2012.

24 – budget 2013 – service de la forêt

Monsieur l'Adjoint aux forêts détaille le projet de budget 2013 du service de la forêt, qui présente la particularité de traduire dans les chiffres les contrats d'approvisionnement signés avec l'Office National des Forêts : recettes des contrats inscrites en totalité, inscription à un compte des dépenses de personnel engagées par l'Office pour le compte de la commune. Le Conseil Municipal, après avoir entendu ces explications, et délibération, vote à l'unanimité le budget 2013 qui se décompose ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement : équilibre à 368 026 €

Section d'investissement : équilibre à 21 167,90 €

25 – remboursement des factures d'électricité engagées par le service des eaux pour le compte de la commune de SAPOIS :

Le Conseil Municipal, prenant en considération le montant total des factures d'électricité de la station de SAPOIS, et le nombre d'abonnés desservis dans les deux communes, décide de mettre à la charge de la Commune de SAPOIS la somme de 889,05 €.

26 – participation du budget général au financement des dépenses d'assainissement pluvial engagées par le service de l'assainissement

Le Conseil Municipal fixe à 10000 € le montant de la participation 2013 du budget général au financement des dépenses d'assainissement pluvial prises en charge sur le budget de l'assainissement.

27 – tarif de location 2013 de la chasse

Madame la Maire et Monsieur l'Adjoint aux forêts rappellent au Conseil Municipal que le tarif de location de la chasse est révisable tous les ans. Ils proposent de retenir le barème d'actualisation en forêts domaniales, ce qui conduit cette année à une augmentation de 31,90 €, soit 0,8 %. Madame la Maire est autorisée à signer l'avenant au bail pour un montant du loyer 2013 fixé à 4020,50 €.

28 – demandes de subventions au Conseil Général des Vosges

Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à présenter les demandes de subvention suivantes :

- voirie 2013
- Rue Robert-Claudé (pour la partie communale de l'ouvrage d'art restauré)
- Ecole de Musique (pour les instruments)

29 – Election d'un suppléant délégué au Syndicat Mixte du Parc des Ballons des Vosges

Madame la Maire explique que les nouveaux statuts prévoient la désignation d'un délégué au syndicat mixte du Parc des Ballons des Vosges et invite les conseillers à présenter leur candidature. Madame Danièle PERRIN se présente aux suffrages.

Résultat du vote :

Inscrits : 27, votants : 25, Mme Danièle PERRIN : 24 voix, bulletin blanc : 1

Madame Danièle PERRIN est élue délégué suppléante au Syndicat Mixte du Parc des Ballons des Vosges.

30 – autorisation de signature de la police d'abonnement à la chaufferie pour la médiathèque communautaire

Monsieur le Maire-Adjoint de la Commune de VAGNEY est autorisé à signer le contrat d'abonnement à la chaufferie communale présenté par la Communauté de Communes des Vallons du Bouchot et du Rupt pour une puissance de 60 KW.

31 – informations sur les rectifications opérées à la liste électorale

Madame la Maire indique qu'à la suite des travaux de la Commission Communale de Révision des Listes Electorales, 1156 électeurs sont inscrits sur la liste électorale de VAGNEY pour le bureau N° 1 (1164 en 2012), 1045 inscrits au bureau N° 2 (1066 en 2012), 987 inscrits au bureau N° 3 (971 en 2012), ce qui porte le nombre total d'électeurs inscrits à 3188 pour l'année 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 22 h 45.

Vu pour publication et affichage,

La Maire de VAGNEY,

Evelyne BERNARD